

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014 A 19 HEURES

Présents : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT,
Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Marie-Noëlle GAUVIN,
Mr Didier AUBRY, Mr Philippe GESLAIN, Mme Florence GERMAIN, Mme Audrey BARRE, Mr Jean-
François MERE, Mr Stéphane AUMEUNIER, Mme Aurélie DAMIEN.

Absente excusée : Mme Véronique LEVERT,

Secrétaire de séance : Mr Jean-François MERE.

Procuration de Mme Véronique LEVERT à Mr Alain THEBAULT.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2014.

FINANCES : Budget communal :

A) - Etat des finances au 14 décembre 2014

Monsieur le Maire donne l'état des finances du budget communal au 14 décembre 2014

Fonctionnement :	Dépenses :	595 030.99 €uros
	Recettes :	814 834.31 €uros
	Excédent :	219 803.32 €uros
	Excédent antérieur :	234 112.70 €uros
	Total :	+ 453 916.02 €uros

Investissement :	Dépenses :	53 227.93 €uros
	Recettes :	214 594.39 €uros
	Excédent :	161 366.46 €uros
	Déficit antérieur :	152 932.13 €uros
	Total :	+ 8 434.33 €uros

B) - Tarifs 2015

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, responsable de la commission communication propose les tarifs suivants :

1) Salle polyvalente « Espace Heure Bleue

Supplément pour toute activité à but lucratif (hors association d'Allogny) 250 €uros par jour.

Activité	Particuliers résidant à Allogny et associations de la commune	Particuliers résidant à Allogny et associations de la commune	Particuliers et associations extérieurs à Allogny	Particuliers et associations extérieurs à Allogny
	ETE (1 ^{er} avril au 30 octobre)	HIVER (1 ^{er} novembre au 31 mars)	ETE (1 ^{er} avril au 30 octobre)	HIVER (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Location du vendredi 17 h au lundi 9 h	255 €uros	290 €uros	476 €uros	508 €uros
Location 1 journée en semaine Lundi au jeudi (9 heures à 9 heures)	138 €uros	159 €uros	244 €uros	265 €uros
Vin d'honneur (9 h à 21 h) Uniquement en semaine du lundi au jeudi de début mai à fin septembre	82 €uros	88 €uros	124 €uros	129 €uros
Location tente 48m ² (montée)	110 €uros	110 €uros	130 €uros	130 €uros
Nettoyage (hors balaye)	300 €uros	300 €uros	300 €uros	300 €uros
Acompte	50 %	50%	50%	50%
Caution nettoyage	300 €uros	300 €uros	300 €uros	300 €uros
Caution en cas de dégradation	600 €uros	600 €uros	600 €uros	600 €uros
Etat des lieux complémentaire	23.00 €uros	23.00 €uros	23.00 €uros	23.00 €uros
Mise en place des tables et des chaises	31.00 €uros	31.00 €uros	31.00 €uros	31.00 €uros
Rangement des tables et chaises	31.00 €uros	31.00 €uros	31.00 €uros	31.00 €uros

La location de la tente de 48m² est liée à la location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces nouveaux tarifs et décident qu'ils seront appliqués à compter du 01 janvier 2015.

2 – Maison des Associations

ACTIVITE	PARTICULIERS RESIDANT A ALLOGNY ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS A ALLOGNY	
	ÉTÉ DU 01 AVRIL AU 30 OCTOBRE	HIVER DI 1 NOVEMBRE AU 30 MARS	ÉTÉ DU 01 AVRIL AU 30 OCTOBRE	HIVER DI 1 NOVEMBRE AU 30 MARS
Manifestations Sportives (Samedi 9h au Dimanche 16 h)	Gratuit	Gratuit	102 €	122 €
Vin d'honneur (14 h à 21 h)	56 €	61 €	92 €	97 €
Location tente 48 m2 montée (avec salle)	110 €	110 €	130 €	130 €
NETTOYAGE (Hors Balayage)	150 €	150 €	150 €	150 €
Acompte	50%	50%	50%	50%
Caution de nettoyage	150 €	150 €	150 €	150 €
caution en cas de dégradation	300 €	300 €	300 €	300 €
Etat des Lieux Complémentaire	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces nouveaux tarifs et décident qu'ils seront appliqués à compter du 01 janvier 2015.

3 – Concessions cimetière 2015

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint rappelle que selon l'article L2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales la sépulture dans le cimetière communal est due :

- Aux personnes domiciliées dans la commune
- Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit son domicile
- Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui ont droit à une sépulture familiale
- Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune mais qui sont inscrits sur la liste électorale

Il propose d'augmenter le tarif des concessions comme suit à compter du 01 janvier 2015

Concession d'une durée de 30 ans 75.00 Euros au lieu de 74.00 Euros

Concession d'une durée de 50 ans 111.00 Euros au lieu de 109.00 Euros

Columbarium d'une durée de 30 ans : 742.00 Euros au lieu de 728.00 Euros

Columbarium d'une durée de 50 ans : 1231.00 Euros au lieu de 1207.00 Euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces nouveaux tarifs et décident qu'ils seront appliqués à compter du 01 janvier 2015.

4 - Photocopie

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le prix des photocopies pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter le prix des photocopies en 2015.

5 – Droits de place 2015 (commerçants non sédentaires)

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint propose de porter le droit de place à 7.04 €uros au lieu de 6.90 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuve ce nouveau tarif et décide qu'il sera appliqué à compter du 01 janvier 2015.

6 – Tarif du bois sur pied 2015

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint propose de porter le prix du stère de bois de chauffage sur pied pour les habitants de la commune à 6.65 euros au lieu de 6.50 €uros à compter du 01 janvier 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuve ce nouveau tarif et décide qu'il sera appliqué à compter du 01 janvier 2015.

7 – Cantine (prix des repas)

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que la société qui a en charge la préparation des repas de la cantine nous a fait parvenir son augmentation au 1^{er} janvier 2015. Le repas scolaire passe de 3.662 €uros TTC à 3.718 €uros TTC soit une augmentation de 1.543%.

Au vue de ces éléments elle propose de facturer aux parents le repas de leur enfant 3.72 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'actualisation des prix et décide de facturer le prix du repas enfant 3.72 €uros.

C) - Décisions modificatives

a) Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la dissolution du SIVOM de la Sologne du Cher et afin d'éviter une discordance entre le compte administratif et le compte de gestion, le Trésorier demande que la ligne budgétaire 002 (résultat de fonctionnement reporté) soit augmentée de 1131.37 et la ligne budgétaire 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) soit diminué de 5.05 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorise cette décision modificative.

b) Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du 19 septembre ils ont décidé de rembourser l'acompte de 233.50 €uros à un particulier versé pour la location de la salle polyvalente. Aucune somme n'étant inscrite au compte 678 nous devons faire une décision modificative. Monsieur le Maire propose de diminuer le compte 61523 et d'augmenter le compte 678 de 233.50 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorise cette décision modificative.

D - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible d'allouer une indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes. Ce dernier étant arrivé au 1^{er} septembre 2014 ne souhaite pas percevoir d'indemnité.

E) - Redevance Télécom 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en contrepartie de l'occupation du domaine public des collectivités territoriales, les opérateurs de télécommunication doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par les dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005,

Au titre de l'année 2014 la redevance s'élève à :

40.40 €uros le km linéaire pour le réseau souterrain

53.87 €uros le km linéaire pour le réseau aérien

26.94 €uros le m² au sol pour les autres installations (cabine téléphonique).

Ce qui donne pour les installations d'infrastructures de télécommunications sur la commune les montants suivants :

20.573 kms de réseau souterrain à 53.87 € soit 1 108.27 €

20.923 kms de réseau aérien à 40.40 € soit 845.29 €

1 cabine téléphonique sur 1 m² soit 26.94 €.

Le montant de la redevance France Télécom pour 2014 s'élève à 1 980.50 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident le montant de cette redevance 2014.

F) - SDIS : Cotisation 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la contribution au SDIS est répartie au prorata de la population DGF de la commune, notifiée par la préfecture, par rapport à la population DGF totale du département et l'autre moitié est répartie en fonction de la richesse fiscale de la commune, telle qu'elle s'établissait en 2012 par rapport au total de la richesse fiscale de l'ensemble des communes du Cher.

Le montant de la contribution 2015 s'élève à 30 350 €uros pour la commune d'Allogny.

G) - Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal la lettre qu'il a reçu de la DDT début octobre concernant des informations relatives à la taxe d'aménagement. La part communale est fixée à 4% depuis 2012.

Pour un changement de taux les délibérations du conseil municipal doivent être adoptées avant le 30 novembre de l'année pour entrer en vigueur le 1 janvier de l'année suivante. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir ce taux en 2015.

H) - SDE 18 : Contributions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la contribution maintenance éclairage public pour l'année 2014 s'élève à 4388.00 €uros. Elle est répartie comme suit : 214 lanternes sur support simple à 20.00 € et 6 lanternes sur support double à 18.00 €.

I) - Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'adhésion au service de médecine préventive signée entre la Mairie et la MSA arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Il indique qu'il a reçu une proposition de la MSA et une du Centre de Gestion du Cher. Ces deux prestataires offrent les mêmes prestations mais le prix de cotisation est de 83.00 €uros par agent à la MSA et de 76.00 €uros par agent au Centre du Gestion.

Monsieur le Maire propose de retenir le centre de gestion et de l'autoriser à signer la convention. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition du Centre de Gestion du Cher et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

FINANCES : - Budget assainissement

A - Etat des finances au 14 décembre 2014

Fonctionnement :	Dépenses :	33 153.51 €uros
	Recettes :	51 955.05 €uros
	Excédent :	18 801.53 €uros
	Excédent antérieur :	26 316.81 €uros
	Total :	+ 45 118.34 €uros

Investissement :	Dépenses :	356 868.08 €uros
	Recettes :	17 206.38 €uros
	Déficit :	339 662.70 €uros
	Excédent antérieur :	304 727.29 €uros
	Total :	- 34 935.41 €uros

B - Travaux en régie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la clôture de la station d'épuration est terminée. Le montant des fournitures achetées et le temps de travail passé par les agents s'élevaient à 2100.00 €uros. Afin de pouvoir inscrire cette somme en investissement Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser en passant la décision modificative suivante :
Créditer le compte 721 de la section exploitation et débiter le compte 2313 de la section investissement pour un montant de 2 100.00 €uros.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorise cette décision modificative

C - Tarif 2014 : PFAC

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter de 2% à compter du 1^{er} janvier 2015 la participation financière à l'assainissement collectif comme suit :

Construction neuve de 2861.00 €uros à 2918.00 €uros

Construction ancienne de 1430.00 €uros à 1459.00 €uros

Lotissement de 2861.00 €uros à 2918.00 €uros par logement.

Le premier versement soit 1/3 de la somme sera demandé lors de la date du raccordement effectif au réseau public de collecte des eaux usées, le deuxième versement soit 1/3 de la somme sera demandé 6 mois après le versement et le troisième versement sera demandé 12 mois après le premier versement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces nouveaux tarifs et décident qu'ils seront appliqués à compter du 01 janvier 2015.

D) - Raccordement d'un administré à la PFAC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu d'un futur administré de la commune et d'un délégué du défenseur des droits une lettre lui demandant d'appliquer la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 des finances publiques rectificatives. Monsieur le Maire a rencontré le délégué du défenseur des droits et ils ont convenu qu'avant de prendre une décision un devis concernant un assainissement individuel devait être présenté par l'administré concerné. Monsieur le Maire tiendra informé les membres du conseil municipal du suivi de ce dossier lorsqu'il aura reçu le devis et qu'il aura été étudié par le service du SPANC de la CCTV.

E) - VEOLIA EAU : Remise sur consommation

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu de la part de Véolia Eau une demande de remise sur consommation concernant un administré qui a dépassé sa consommation habituelle de 310 m³.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'accorder une remise de 30% sur la part assainissement de la collectivité.

F) - Agence Loire Bretagne : report de la durée de validité des aides accordées pour la construction de la station d'épuration

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de la station d'épuration n'étant pas terminés il a demandé à l'Agence Loire Bretagne de reporter d'un an la durée de validité des aides accordées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce report de validité des aides accordées.

G) - Convention d'Assistance Technique pour l'assainissement collectif (Avenant n°1)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en 2011 le précédent conseil municipal avait décidé de signer une convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif avec le Conseil Général afin de réaliser le suivi de la station d'épuration. Suite à la construction de la nouvelle station le conseil général vient de nous faire parvenir un avenant.

Après avoir pris connaissance de ce document les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

AFFAIRES GENERALES :

- 1) Aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré le directeur de la SEM TERRITORIA le 2 décembre 2014. Ce dernier doit faire parvenir une proposition d'honoraires comme assistant à maître d'ouvrage. Le CAUE qui conseille gratuitement sera consulté pour faire une étude de plan d'aménagement. Ce dossier sera revu lors du prochain conseil municipal.

- 2) Dispositif « Participation Citoyenne »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la signature du protocole « participation citoyenne » se fera le 18 décembre 2014 à 10 heures en mairie d'Allogny en présence du représentant de la Préfecture du Cher et du commandant du groupement de gendarmerie départementale du Cher.

- 3) PLH

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté à une réunion à la CCTV sur la présentation des contours urbains. Une première estimation provisoire sur les extensions (10 ha) et le renouvellement urbain (15 ha) de la commune a été proposé.

- 4) SIAEP : Extrait du rapport annuel 2013

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal un extrait de rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de Vignoux sur Barangeon.

-5) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

- a) 21 ha 47 a 40ca situé au lieu dit la cour, vendu pour 800 000.00 Euros
- b) La parcelle B n°62 située route d'Henrichemont d'une superficie de 475 m², vendue pour 100 000.00 Euros
- c) Les parcelles C n°628 et 901 situées route de Saint Martin d'une superficie de 273 m², vendues pour 123 000.00 Euros.
- d) Les parcelles B n°110 et 555 situées route d'Henrichemont d'une superficie de 623 m², vendues pour 26 200.00 Euros
- e) Les parcelles C n°128, 509 et 518 situées rue du Parc d'une superficie de 755 m², vendues pour 60 000 Euros
- f) Les parcelles B n°875 et 879 situées route de Neuvy d'une superficie de 1363 m², vendues pour 32 000 Euros
- g) La parcelle B n°876 située route de Neuvy d'une superficie de 1140 m², vendue pour 27 500.00 Euros
- h) La parcelle B n°874 située route de Neuvy d'une superficie de 1186 m², vendue pour 30 200.00 Euros.
- i) Les parcelles B n°570 et 574 situées allée du bois des rois d'une superficie de 1604 m², vendue pour 116 000.00 Euros

- 6) Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques du cher a nommée les commissaires titulaires et les commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs. Ces derniers siégeront pendant toute la durée du mandat des membres du conseil municipal.

- 7) Recensement 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr BERTOLINA Claude et Mme BERTOLINA Marlène seront les deux agents recenseurs de la commune. Le recensement débutera le 15 janvier 2015 et se terminera le 14 février 2015.

La dotation forfaitaire versée à la commune au 1^{er} semestre 2015 s'élèvera à 2377 Euros ainsi il est proposé de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

- 1.72 Euros de Bulletin individuel (950)
- 1.13 Euros de la feuille de logement (490)
- 40.00 Euros pour chaque séance de formation.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de rémunérer les agents recenseurs comme proposé ci-dessus.

- Vœux 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des dates prévues pour les vœux 2015 dans les communes de la communauté de communes.

GESTION DU PATRIMOINE

- Point sur la station d'épuration

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que les plantations sont effectuées, que des contrôles sanitaires sont effectués régulièrement et que normalement en début d'année 2015 le décompte général définitif des travaux sera établi.

- Skate Park

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que suite à deux courriers d'enfants de la commune une étude sur un projet d'implantation d'un skate park est en cours. Ce dossier sera étudié prochainement par la commission bâtiment et un dossier de subventions sera déposé.

Madame Aurélie DAMIEN, conseillère municipale, demande si un projet de parc de jeux pour les plus petits est à l'étude. Monsieur le Maire répond que cette demande peut être intégrée dans le dossier d'aménagement du centre bourg.

- Point sur l'accessibilité handicapé

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent se mettre aux normes avant le 26 septembre 2015 pour l'accessibilité handicapé.

Un diagnostic a été établi en 2010 et il servira de base pour effectuer les travaux.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

- Journal de fin d'année

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'une première version va être envoyée prochainement pour lecture. Ce journal sera distribué semaine 2 de l'année 2015.

- SBPA du Cher

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu deux propositions de convention pour qu'un animal errant sur la commune soit déposé en fourrière. Après avoir étudié ces propositions avec les membres de sa commission il propose de retenir la SBPA du cher pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de retenir la SBPA du Cher, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2015 et acceptent de verser une subvention de 407.20 Euros

- DICRIM

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune d'Allogny.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce document qui sera consultable sur le site de la commune ou au secrétariat de mairie.

- Stage « karaté défense »

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu une lettre d'un administré de la commune qui souhaite organiser gratuitement un stage de « Karaté défense » sur Allogny.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal sont favorables à cette proposition à condition qu'une convention soit établie avec l'organisateur.

EDUCATION

- Temps d'Activités Périscolaires

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que 27 enfants sur 30 participeront au TAP du 2^{ème} trimestre. Le thème proposé est donné une seconde vie aux objets de la vie courante.

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que depuis la rentrée scolaire 2014-2015, la Communauté de Communes en Terres Vives a mis en place les temps d'activités péri-scolaires pour les enfants de plus de six ans dans les onze communes du territoire.

Cette nouvelle compétence représente un coût important pour la CCTV, puisque le montant par enfant s'élève à la somme de 159 €. Aussi, la CCTV demande une participation financière à hauteur de 90 € par enfant. Chaque commune sera donc amenée à verser à la CCTV la part correspond au nombre d'enfants de plus de 6 ans qui sont éligibles aux temps d'activités périscolaires organisés par la CCTV. Une convention, conclue pour l'année scolaire 2014-2015 (septembre 2014 à juillet 2015), sera passée entre la CCTV et chaque commune du territoire.

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la participation financière de la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, à hauteur de 90 € par élève de plus de six ans éligible aux TAP organisés par la CCTV

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la CCTV et notre commune pour le versement de la participation financière d'aide à l'organisation des temps d'activités périscolaires
- d'imputer la dépense au budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de verser 90 € par élève de plus de six ans éligible aux TAP organisés par la CCTV, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la CCTV et la commune pour le versement de la participation financière d'aide à l'organisation des temps d'activités périscolaires et d'imputer la dépense au budget

- RAMPE

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'elle a participé à une réunion sur l'organisation du RAMPE qui a maintenant deux ans d'existence.

- Transport scolaire

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'à la rentrée scolaire une consultation a été engagée avec les compagnies de transport locales pour emmener les enfants d'Allogny à la piscine de Mehun sur Yèvre du fait de l'augmentation importante de coûts. Après négociation la commune d'Allogny devra supporter une augmentation d'environ 500 €uros.

- Centre de loisirs

Mr Didier AUBRY, conseiller municipal fait part aux membres du conseil municipal qu'il fait partie du comité de pilotage pour la construction du centre de loisirs de la Communauté de Communes. L'ouverture est programmée pour octobre 2015. Ce dernier devrait fonctionner le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires sauf les vacances de Noël. Une enquête sera réalisée en janvier pour recenser le nombre d'enfants intéressés.

ENVIRONNEMENT

- Attribution des lots de bois

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que l'attribution des lots de bois pour l'année 2014 – 2015 est terminée.

- Informations diverses

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal :

- que les travaux prévus pour l'année 2014 sont terminés
- qu'il convoquera sa commission courant janvier
- qu'il a commencé à consulter des entreprises pour les caméras de vidéo surveillance.

AFFAIRES EXTERIEURES

- Point sur les différentes réunions extérieures

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- Que suite à la dernière réunion du SIVY les travaux de l'aménagement de l'Yèvre vont commencer.
- Qu'il va contacter le SIAEP pour un problème de surpression au lieu-dit « des Girards » et pour un problème de basse pression sur trois bornes incendie
- Qu'il a participé à une réunion sur la mutualisation à la CCTV
- Qu'il participe à la CCTV le 16 décembre à la Commission Technique créée pour la construction de la gendarmerie. L'objectif est d'étudier les 3 projets remis par les candidats au concours et de préparer l'analyse qui sera présentée aux membres du jury le 23 décembre.
- Qu'en ce qui concerne le service du SPANC de la CCTV le choix de prestataire pour le contrôle des assainissements individuels de plus de 6 ans n'est pas encore fait.

Mr Philippe GESLAIN, conseiller municipal informe les membres du conseil municipal que suite aux différents témoignages apportés après la parution de l'article sur la mauvaise réception de la TNT il a contacté l'ANFR. Un dossier est ouvert et il a demandé une enquête sur le terrain afin de connaître l'origine des perturbations ainsi que les actions à mettre en place pour y remédier.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des lettres de remerciements qu'il a reçu pour la distribution des colis de fin d'année aux personnes de plus de 75 ans.

La séance est levée à 20 heures 45.